CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E198828** **VALABLE JUSQU'AU** **21/09/2027**

ÉDITÉ LE 04/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/02/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FREJUS 2016B00295

Siret : 818 854 010 00019

Code NACE : 4332C

Numéro caisse de congés payés : 9037515-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77360380

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77360380

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : NOVA

199 BIS ROUTE DU PLAN DE LA TOUR
83120 SAINTE-MAXIME

Téléphone : 04 94 49 76 80 **Fax :**

Portable : 06 11 71 08 27

Responsabilité légale :
GEORGES FREDERIC CO-GÉRANT / MONTANA CHARLIE CO-GÉRANT / PONSOLLE FABIEN CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.nova-peinture.com

E-mail : contact@nova-peinture.com

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 062 578 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	11	22/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/09/2026 10:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.